

## EN BREF...

L'ENTRETIEN DES  
INFRASTRUCTURES À  
L'AGENDA DU PARLEMENT  
EUROPÉEN

La Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC), la fédération routière européenne (ERF) et la Caisse des dépôts et consignations portent depuis plusieurs années le besoin d'une politique volontariste en matière d'entretien des infrastructures de transport à l'échelle européenne. Depuis 2008, les budgets dédiés ont diminué de 38 % en moyenne en Europe. C'est dans ce contexte que l'intergroupe « Investissement de long terme et réindustrialisation » du Parlement européen a consacré une réunion dédiée à ce sujet le 25 septembre dernier. Cet événement, programmé de longue date, a évidemment pris une résonance particulière au lendemain du drame de Gênes.

Christian Tridon, président du STRRES (syndicat national des entrepreneurs spécialistes de travaux de réparation et de renforcement des structures), intervenant à cet événement, a évoqué l'urgence de sensibiliser les gestionnaires d'ouvrages, notamment les collectivités locales, à cette question et a appelé à une prise de conscience européenne.

## EN DIRECT DE BRUXELLES

## Les priorités de la présidence autrichienne

L'Autriche assure la présidence du Conseil de l'Union européenne depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Celle-ci se déroule dans une période charnière, avant les échéances importantes que constituent la sortie du Royaume-Uni de l'UE (29 mars 2019) et les élections européennes du 23 au 26 mai 2019.

## Trois axes prioritaires

L'Autriche a annoncé trois priorités pour sa présidence.

D'abord, répondre au défi migratoire par une action coordonnée en matière de lutte contre l'immigration illégale et de protection des frontières extérieures.

Ensuite, mettre l'accent sur la compétitivité grâce à la transformation numérique. Pour cela, l'Autriche fera avancer l'examen de propositions clés de la Commission européenne sur le marché unique numérique.

Enfin, progresser sur l'élargissement de l'Union aux pays des Balkans occidentaux. Compte tenu de sa position centrale en Europe et de son histoire, l'Autriche plaide pour une plus grande intégration de ses voisins directs.

Parallèlement, deux dossiers importants doivent être bouclés d'ici à la fin de l'année 2018 : les négociations sur le futur budget européen 2021-2027 et le Brexit.

## Un accord difficile en vue sur le futur budget européen

Sauf surprise, il est peu probable que les États membres parviennent à conclure un accord sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) avant les élections européennes. La présidence autrichienne a toutefois pour ambition d'amener le Conseil européen à trouver des éléments d'accord (« boîte de négociation ») avant mai 2019 pour éviter un compromis de dernière minute, qui aurait pour conséquence des retards dans la programmation 2021-2027.

Enfin, la présidence autrichienne a aussi pour mission d'avancer sur l'accord de sortie du Royaume-Uni et de clarifier les nombreux points encore en suspens que sont, entre autres, la frontière terrestre entre le Royaume-Uni et l'Irlande du Nord, le statut des ressortissants de l'UE au Royaume-Uni et celui des ressortissants britanniques au sein de l'UE, ainsi que le montant du « chèque de sortie » du Royaume-Uni.

## FOCUS BTP LE FUTUR FONDS InvestEU

La Commission européenne a présenté, en juin dernier, le programme InvestEU. Il s'agit du successeur du plan d'investissement pour l'Europe, mieux connu sous le nom de « plan Juncker », pour le prochain cadre financier pluriannuel (2021-2027).

Face au succès du plan d'investissement pour l'Europe, qui a mobilisé 335 milliards d'euros depuis 2015, la Commission européenne a présenté le dispositif qui doit le prolonger et le renforcer pour la prochaine programmation.

InvestEU sera composé d'un fonds, d'une plateforme de conseil et d'un portail en ligne.

Le fonds regroupera, sous une gouvernance unique, l'ensemble des instruments financiers

européens actuels, à savoir le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), le programme COSME, dédié aux PME, et InnovFin sur le financement de l'innovation.

InvestEU sera géré par la Commission européenne, qui s'appuiera sur un comité consultatif réunissant les partenaires financiers et les États membres.

EN BREF...

**DÉLÉGATION FFB ET FNTP À BRUXELLES**

Les commissions Europe et International de la FFB et de la FNTP se sont déplacées, le 20 juin dernier, pour une réunion qui s'est tenue exceptionnellement à Bruxelles. Les membres ont été accueillis par notre fédération européenne, la FIEC, et ont pu prendre la mesure des différents sujets qu'elle porte auprès des institutions européennes. Des rencontres ont aussi été organisées avec des représentants de la Commission européenne, de la représentation permanente de la France auprès de l'UE et avec des eurodéputés français particulièrement mobilisés sur des dossiers européens intéressant la construction : Elisabeth Morin-Chartier, Guillaume Balas et Marc Joulaud.

Des thèmes majeurs pour les entreprises françaises de bâtiment et de travaux publics ont été abordés lors de ces échanges, du détachement des salariés au Brexit, en passant par l'avenir de la politique de cohésion.

**Une garantie de 38 milliards d'euros**

À l'instar du FEIS, le fonds InvestEU compte mobiliser des investissements publics et privés en s'appuyant sur une garantie budgétaire de l'UE. La Commission propose une enveloppe de 38 milliards d'euros, dont 40 % (15,2 milliards d'euros) seraient provisionnés sur le budget européen. Ainsi, par effet de levier, InvestEU devrait susciter, à l'échelle de l'Europe, 650 milliards d'euros d'investissements sur la période 2021-2027.

**L'implication des États membres**

La Banque européenne d'investissement restera le partenaire privilégié de la Commission européenne pour la mise en œuvre d'InvestEU. Toutefois, les banques publiques nationales ou régionales d'investissement pourront devenir partenaires, sous réserve d'être agréées et de couvrir au moins trois États membres dans le cadre de partenariats. De plus, les États membres auront la possibilité de compléter la garantie européenne en y transférant jusqu'à 5 % de leur enveloppe nationale dédiée aux fonds structurels

Quatre domaines d'intervention ont été prédéfinis : les infrastructures durables (transport, énergie, couverture numérique, gestion de l'eau et des déchets, etc.) ; la recherche, l'innovation et la numérisation ; les PME ; les investissements sociaux et les compétences (microcrédit, économie sociale et solidaire, éducation, formation...), ainsi que les infrastructures sociales (crèches, maisons de retraite, logement étudiant...).

(Fonds européen de développement régional, Fonds social européen, etc.). Ce montant serait alors directement affecté à la couverture de prêts sur leur territoire.

La plateforme de conseil et le portail européen de projets d'investissements InvestEU s'appuieront sur le modèle existant du plan d'investissement pour l'Europe, avec, d'une part, un guichet unique pour l'assistance au développement de projets et, d'autre part, le rapprochement des investisseurs et des porteurs de projets.

**LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION POUR LA POLITIQUE DE COHÉSION POST-2020**

La Commission européenne a dévoilé, le 29 mai dernier, ses propositions législatives sur la politique de cohésion pour la période 2021-2027. 373 milliards d'euros devraient lui être affectés, dont 226,3 milliards d'euros dédiés au Fonds européen de développement régional (FEDER). Malgré une enveloppe budgétaire en baisse par rapport à la période 2014-2020, toutes les régions européennes resteraient éligibles à un soutien financier de l'UE.

**Cinq priorités d'investissement**

Pour 2021-2027, la Commission européenne entend recentrer les objectifs de la politique de cohésion sur cinq thématiques stratégiques. Elle vise une Europe « plus intelligente » grâce à l'innovation et à la numérisation, « plus verte et à zéro émission de carbone » via la mise en œuvre de l'accord de Paris et de la transition écologique, « plus connectée » car mieux dotée de réseaux de transport et de communication numérique, « plus sociale » au travers du socle

européen des droits sociaux, et « plus proche des citoyens » en soutenant les stratégies locales et le développement urbain durable. De plus, une simplification du cadre réglementaire devrait permettre de réduire les lourdeurs administratives et d'alléger les contraintes de financement des programmes. En revanche, la politique de cohésion poursuivra ses investissements dans toutes les régions européennes.

**Une allocation de fonds par catégories de régions**

À l'instar de la programmation 2014-2020, les fonds structurels seront alloués sur la base d'une distinction entre les régions moins développées (PIB par habitant inférieur à 75 % du PIB moyen de l'UE-27), les régions en transition (PIB par habitant compris entre 75 % et 100 % de la moyenne de l'UE-27) et les régions plus développées (PIB par habitant supérieur à 100 % du PIB moyen de l'UE-27).

Le maintien de ces trois catégories de régions permettrait d'assurer l'octroi de subventions dans l'ensemble des régions européennes, y compris les régions les plus développées (par exemple l'Île-de-France et Rhône-Alpes). Cette proposition est favorable à la France, qui devrait recevoir environ 16 milliards d'euros pour vingt et une régions bénéficiaires, contre dix actuellement. En effet, la Commission

européenne a décidé de maintenir l'ancien périmètre des régions, sans tenir compte de la réforme territoriale française.

La Commission maintient sa volonté d'améliorer l'orientation stratégique des programmes et de tenir compte des résultats effectivement atteints. Parallèlement, l'évolution de la situation économique des différents pays sera intégrée dans le cadre du semestre européen de coordination budgétaire macroéconomique et structurelle à l'échelle de l'Union, afin de permettre le transfert des ressources d'une priorité d'investissement à une autre au sein d'un programme.

Actuellement en débat au Parlement européen et au Conseil, le paquet législatif devrait être adopté en 2019, sans garantie qu'un accord soit trouvé avant les élections européennes.

**POUR TOUTE INFORMATION**

**FNTP**

Marie Eiller-Chapeaux  
Tél. : 01 44 13 31 86  
Fax : 01 44 13 98 90  
E-mail : eillerm[a]fntp.fr

Nicolas Gaubert  
Tél. : 01 44 13 31 06  
Fax : 01 44 13 98 91  
E-mail : gaubertn[a]fntp.fr ou europe[a]fntp.fr

**FFB**

Myriam Diallo  
Tél. : 01 40 69 53 56  
Fax : 01 40 69 57 80  
E-mail : diallom[a]national.ffbatiment.fr